



# Oui, je soutiens

## le service de réanimation et pédiatrie néonatales de l'hôpital Robert-Debré



Je soutiens le service de réanimation et pédiatrie néonatales de l'hôpital Robert-Debré

### Je fais un don de :

25 €     50 €     300 €     75 €     150 €     Autre : \_\_\_\_\_ €

Pour faire un don régulier mensuel, RDV sur : [robertdebre.aphp.fr](http://robertdebre.aphp.fr) (Rubrique "Nous soutenir")

### J'effectue mon don :

Par chèque libellé à l'ordre de :  
« **Fondation de l'AP-HP** »

Par virement bancaire en indiquant en objet de virement : « **Don Robert-Debré / Néonate** »

Intitulé du compte : Fondation de l'AP-HP

IBAN 

FR76	4255	9100	0008	0143	4380	149
------	------	------	------	------	------	-----

BIC 

C	C	O	P	F	R	P	P	X	X	X
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Par carte bancaire (paiement sécurisé) sur le site internet [robertdebre.aphp.fr](http://robertdebre.aphp.fr)

Les dons destinés à l'hôpital Robert-Debré sont gérés par la Fondation de l'AP-HP, qui vous adressera votre reçu fiscal.

### Mes coordonnées (pour recevoir mon reçu fiscal)

Mme     M.     Société : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

→ Ce bulletin de soutien est à renvoyer, accompagné de votre chèque ou avis de virement, à :  
**Hôpital Robert-Debré - Direction du mécénat - 48 boulevard Sérurier - 75019 Paris**

Oui, j'accepte de recevoir les actualités de l'hôpital Robert-Debré

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé détenu par l'AP-HP et la Fondation de l'AP-HP. Elles sont destinées à la gestion de votre don pour l'émission de votre reçu fiscal et aux tiers mandatés par l'AP-HP et la Fondation de l'AP-HP pour vous informer sur leurs actions et faire appel à votre générosité. Vos coordonnées sont réservées à l'usage exclusif de l'AP-HP et de la Fondation de l'AP-HP qui s'engagent à ne jamais les échanger. Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez, en vous adressant par écrit à la Fondation de l'AP-HP, avoir accès aux informations vous concernant contenues dans notre fichier donateurs et demander leur rectification : [contact.fondation-aphp@aphp.fr](mailto:contact.fondation-aphp@aphp.fr)

### Vous bénéficiez d'une réduction d'impôts

**PARTICULIERS** : 66% du montant de vos dons sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu net imposable (au-delà, report possible sur les 5 années suivantes)

→ Par exemple, un don de 50 € ne vous coûte réellement que 17 €.

Si vous êtes assujéti à l'IFI, 75% du montant de vos dons sont déductibles de votre impôt sur la fortune immobilière dans la limite de 50 000 €.

**ENTREPRISES** : 60% de vos dons sont déductibles de votre impôt sur les sociétés (dans la limite de 0,5% du CA HT) → Par exemple, un don de 1500 € ne vous coûte réellement que 600 €.

### NOUS CONTACTER

**Service donateurs**  
[mecenat.aphp-nord@aphp.fr](mailto:mecenat.aphp-nord@aphp.fr)  
Tél. : **01 40 03 36 08**